



Commune
de
FAA'A



N° 164/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

21 août 2012

Date d’Affichage :

22 août 2012

Date de séance :

28 août 2012

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 35
PRESENTS : 25
PROCURATIONS : .. 04
VOTANTS : 29
POUR : 29
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le mardi 28 août 2012 à 8 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Premier adjoint, Désiré TOKORAGI, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar		X	
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert	X		
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard	X		
VANAA Emma	X		
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie	X		
TEKURARERE Eugène	X		
RAAPOTO Jean-Marius	X		
TAUMATA Animera	X		
TEURU Germain	X		
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana		X	
TEAUNA épouse POIA Clarisse			R.CHIN FOO
TETUAITEROI Georges	X		
NIVA Pauline	X		
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
TARAHU épouse ATUAHIVA Teura	X		
ARII épouse BARFF Ema	X		
RUA épouse BARFF Linda		X	
NENA Tauhiti			A-M.GRAND-PITTMAN
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie	X		
TETAVAHU Célia	X		
MAAMAATUAIAHUTAPU épouse LE CAILL Maurea			D.TOKORAGI
TEMAURI Jean		X	
FULLER Thilda		X	
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
AH LING épouse YNAM Barbara			N.TETUANUI

Objet : approuvant l’opération relative à l’acquisition d’une pelle hydraulique

Le Premier adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Le Président de séance

Désiré TOKORAGI

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 25, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Emma VANAA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur André CERAN JERUSALEMY a ensuite exposé à l'assemblée que :

La municipalité de Faa'a a acquis en 2005 une pelle hydraulique (ou « drague) de 25 tonnes destinée à l'aménagement et l'entretien de la décharge communale de Saint Hilaire, et à divers travaux de terrassement. Cette acquisition a notamment permis de prolonger la durée de vie de la décharge et d'aménager les plateformes situées en contrebas afin de consolider et de retenir le volume de déchets accumulés depuis plus de 20 ans.

Compte tenu de l'évolution démographique et du développement des constructions sur le territoire communal des dix dernières années, le volume des déchets portés à la décharge est passé de 15 - 20 000 m³ à 25 - 30 000 m³ aujourd'hui, et la pelle hydraulique, de par son utilisation intensive, arrive à saturation. Ainsi, depuis 2007, les frais de réparation et de location générés par les pannes récurrentes de la pelle sont estimés à plus de 25 000 000 CFP.

Aussi, afin d'optimiser la durée de vie de la décharge, qui, selon les responsables du Service Environnement et espaces verts ne serait que d'un an si rien n'est entrepris, la Commission de l'environnement et des services techniques sollicite l'acquisition d'une nouvelle pelle hydraulique, de plus grande capacité, pour l'épandage des déchets et les travaux d'aménagement à la décharge (plateformes pour les différents types de déchets (verts, encombrants, carcasses...) mais aussi pour tous travaux de terrassement nécessaires des terrains communaux.

A ce titre, les services techniques et financiers ont prospecté et préparé des dossiers de demande de subventions auprès du Pays, de l'Etat et d'autres bailleurs de fonds potentiels pour le financement de cet équipement, dont le coût est estimé à 52 046 100 FCP.

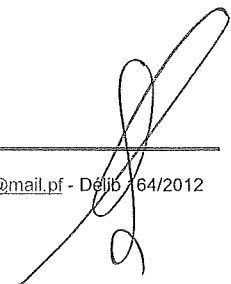
Conformément à l'avis des membres de la commission Environnement et services techniques qui s'est tenue le 7 août 2012, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver cette acquisition.

C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur André CERAN JERUSALEMY :

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n° 57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** la délibération n°69/2011 du 28 octobre 2011 approuvant le règlement du service de collecte et de traitement des déchets de la Commune de Faa'a ;
- Vu** la délibération n°83/2011 du 13 décembre 2011 adoptant le Budget annexe Déchets de la commune de Faa'a au titre de l'exercice 2012 ;
- Vu** la délibération n°22/2008 du 3 juin 2008 fixant les durées d'amortissement des biens communaux ;
- Vu** la Note descriptive du projet relative à l'acquisition d'une pelle hydraulique ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que les décisions prises par les membres de la Commission Environnement et Services Techniques du 7 août 2012 ;

Dans sa séance du 28 août 2012 ;



ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Article 1^{er} : Sont approuvés la Note descriptive du projet relative à l'acquisition d'une pelle hydraulique, et le plan de financement prévisionnel tel qu'il résulte du tableau ci-dessous :

Nature de l'opération	Montant de l'opération (en FCP)	FINANCEMENT (en FCP)		
		PAYS	ETAT	COMMUNE
Acquisition d'une pelle hydraulique	52 046 100	26 023 050 (50 %)	15 613 830 (30 %)	10 409 220 (20 %)

Article 2 : Le Maire est autorisé à contracter tout emprunt éventuel nécessaire au financement de cette opération, après consultation et négociation des meilleures conditions avec l'ensemble des établissements de crédits de la place.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à Faa'a, le 28 août 2012



Le Président de séance,


Désiré TOKORAGI

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le 31 AOUT 2012 . . . et affiché le . . . 31 AOUT 2012

DELEGATION POUR LE
DEVELOPPEMENT
DES COMMUNES

NOTE DESCRIPTIVE DU PROJET

PROJET : *Acquisition d'une pelle hydraulique.*

SECTEUR CONCERNÉ : *Autres services publics de proximité.*

1. Etat des lieux / Contexte.

1.1 *Problèmes rencontrés.*

** Etat du parc à matériel roulant*

Actuellement, on enregistre un seul équipement soit :

DESIGNATION	MARQUE	N° IMMATRICULATION	DATE DE MISE EN CIRCULATION	ETAT DU VEHICULE
Pelle hydraulique Dit Drague	CATERPILLARE 325 CL	Néant	2005	Très moyen

Remarque :

Le but de cette acquisition est de compléter le parc existant avant la fermeture de la décharge.

En effet, dans le schéma de valorisation et d'élimination des déchets validé en 2010, il est décidé de réhabiliter la décharge située sur les hauteurs de Saint-Hilaire.

❖ À titre indicatif

Le coût de réparation de la pelle hydraulique actuelle revient à plus de 3 millions de 2007 à nos jours.

Le coût de location d'une pelle hydraulique pendant cette période équivaut à 23 millions environ.

Remarque :

L'actuelle Pelle hydraulique a été subventionnée par le Pays en 2004 à hauteur de 20 845 200 F

Pour mémoire, la Commune avait formulé une demande de financement pour un équipement identique en août 2009. Cependant, le Pays nous préconisait, par courrier n°855/VP du 7 mai 2010, le recours à la location qui s'avérait une solution onéreuse.

1.2 *Données chiffrées sur la décharge*

Entre 25 000 et 30 000 mètres cube de déchets sont portés à la décharge annuellement contre 15 à 20 000 mètres cube produits il y a dix ans.

A titre indicatif, le tableau ci-dessous énonce les tonnages par type de déchets de 2009 à 2011.

DESIGNATION	2009	2010	2011
Tonnage des Ordures Ménagères	12 250	12 116	10 913
Tonnage des Déchets Verts	6 280	6 161	5 549
Tonnage des Encombrants	2 380	2 259	2 035

1.3 Mode de fonctionnement et organisation actuelle.

Il est rappelé que :

☛ Les ordures ménagères sont collectées 3 fois par semaine (lundi, mercredi, vendredi, avec une permanence le samedi uniquement sur la RT1)

☛ Les déchets verts et encombrants sont collectés 2 fois par semaine (mardi et jeudi)

☛ Les déchets verts et encombrants dont les volumes sont supérieurs à 2m³ sont collectés 5 jours par semaine. Cette collecte se fait sur demande car elle nécessite l'intervention d'un excavateur, d'un camion à benne ou du camion à griffes.

➤ À titre indicatif

La commune de Faa'a souhaite modifier la réorganisation des services municipaux (Cf. délibération n°69/2002 du 18/12/02, adoptant l'organigramme et portant création de directions et de services municipaux), ce dossier en études depuis 2009 sera soumis au prochain conseil municipal en tenant compte du statut de la fonction publique communale et des restrictions budgétaires.

2. Objectif(s) à atteindre.

2.1 Objectif(s) du secteur concerné.

- Disposer d'un équipement adapté pour les travaux de terrassement et d'aménagement des plates formes en plus de l'épandage des déchets,
- Améliorer les conditions environnementales au sein de la décharge, d'où la nécessité des travaux d'aménagement,
- Optimiser la durée de vie de l'exploitation de la décharge en créant des plates formes de transit pour les différents types de déchets (OM, déchets verts et les encombrants) et les autres déchets destinés à être récupérés par le Pays,
- Maîtriser les coûts par une meilleure redéfinition des besoins.

2.2 Objectifs de l'opération.

- Compléter notre parc à matériel conformément aux règles d'hygiène et de sécurité,
- Maintenir propre la commune par un ramassage régulier des déchets verts et des déchets encombrants,
- Offrir un meilleur rapport qualité/prix de service à nos administrés,

3. Modalités de fonctionnement du service.

3.1 Personnel.

Au regard de l'opération, notamment du secteur concerné, le futur bien sera géré par la cellule engins lourds. La cellule engins lourds, sous la responsabilité du chef de service de l'Atelier mécanique et d'un responsable de cellule (au sein de la direction de l'environnement et des services techniques) est composée de 4 chauffeurs PL. Il est prévu et judicieux d'embaucher un chauffeur PL au vu de la future acquisition.

3.2 Tarification et équilibre financier du service.

La municipalité de Faa'a devra prendre une délibération au vu de la nouvelle acquisition.

4. Objet de l'opération.

4.1 Description de l'opération.

Elle consiste à compléter le parc existant afin d'assurer des travaux d'aménagement du site,

- Une décharge saturée par l'augmentation des volumes de déchets à traiter :

- Un manque de place qui nécessite des travaux d'aménagement :
- Limiter les risques écologiques
- Traiter de manière optimale toutes les missions nécessaires à l'aménagement et au traitement des déchets par enfouissement

4.2 Choix technique et technologique retenu.

La commune souhaiterait acquérir trois (3) camions à benne équipés de grappin disposant de forts ratios performances/ qualité prix selon les critères du cahier des charges pour la consultation des fournisseurs, au regard des règles du marché public.

La technologie retenue, avec la validation du service utilisateur, est :

- Capacité plus grande entre 30 et 40 tonnes
- Equipé d'un marteau hydraulique dite brise roche.

4.3 Modalités d'organisation et de fonctionnement.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement resteront inchangées, sauf pour le cas d'un transfert de compétence à un établissement public de coopération intercommunale (EPIC) ou d'une adhésion à un syndicat mixte de gestion des déchets.

5. Modalités de réalisation de l'opération.

5.1 Calendrier prévisionnel de réalisation.

Observations :

Dès l'obtention des subventions, la consultation publique pourrait être lancée.

5.2 Mode opératoire.

Le mode opératoire retenu pour le choix de l'entreprise est l'appel d'offres ouvert. La mise en concurrence de l'ensemble des entreprises nous permettra de sélectionner un produit disposant d'un bon rapport qualité/prix.

Il répondra d'une part à nos exigences retranscrites dans notre cahier des charges et permettra d'autre part une meilleure comparaison de produit puisque les entreprises disposeront d'un référentiel commun.

6. Budget

6.1 Coût et plan prévisionnel de financement.

6.1.1 Coût.

Le coût total de ces acquisitions s'élève à **cinquante deux millions quarante six mille six cent francs (52 046 100 F TTC)**.

6.1.2 Taux directeur applicable.

Le taux directeur applicable est de 50% soit un renouvellement d'une opération dont la subvention date de plus de 5 ans.

6.1.3 Plan prévisionnel.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

❖ PAYS 50 %	: 26 023 050 FCPTTC
❖ ETAT 30 %	: 15 613 830 FCP TTC
❖ COMMUNE 20%	: 10 409 220 FCP TTC.

6.2 Demande de bonification et justification

Néant.

6.3 Echancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération.

L'opération respecte les étapes suivantes :

- Appel d'offres : 04 semaines
- Dépouillement : 02 semaines
- Approbation et notification du marché : 08 semaines
- Livraison du matériel : 40 semaines

L'opération dure donc environ 14 mois de **réalisation de l'opération dès démarrage de l'action** jusqu'à la livraison des engins en questions.

Les dépenses seront imputées sur l'année d'acquisition en fin d'année 2013.

Début de l'opération : Août **2012**
Fin de l'opération : Octobre **2013**

❖ *Le temps est un aléa fort (administratif et financier).*

6.4 Modalités d'amortissement de l'opération.

Selon la délibération n°22/2008 fixant les amortissements, l'élément suivant doit être pris en compte, à savoir :

La valeur comptable de l'opération qui est de **52 046 100 FCP TTC**

Le taux d'amortissement linéaire appliqué à ces acquisitions sera de :

- Taux d'amortissement linéaire = $100\% / 8 \text{ années} = 12,5\%$ par an

Ce qui veut dire que la commune va amortir ces acquisitions sur la base d'une annuité d'amortissement égale à 12,5 % de la valeur de cette acquisition, soit 12,5 % de **52 046 100** de francs pacifiques :

- Annuité d'amortissement = $52\,046\,100 * 12,5\% = 6\,505\,762$ F par an

On peut alors dresser le plan d'amortissement de cette acquisition (voir tableau ci-dessous) :

Période	Valeur comptable de début d'exercice	Amortissement exercice	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
01/01/2013	52 046 100	6 505 763	6 505 763	45 540 338
01/01/2014	45 540 338	6 505 763	13 011 525	39 034 575
01/01/2015	39 034 575	6 505 763	19 517 288	32 528 813
01/01/2016	32 528 813	6 505 763	26 023 050	26 023 050
01/01/2017	26 023 050	6 505 763	32 528 813	19 517 288
01/01/2018	19 517 288	6 505 763	39 034 575	13 011 525
01/01/2019	13 011 525	6 505 763	45 540 338	6 505 763
01/01/2020	6 505 763	6 505 763	52 046 100	0

7. Indicateurs

7.1 Les indicateurs au moment de la demande de subvention.

Ils se déclinent de la manière suivante :

-nombre d'agents dans les services techniques de la commune

Actuellement, la municipalité enregistre plus de 150 agents dans les services techniques.

-taux d'occupation des engins et équipements de chantiers

1 chauffeur

-nombre de services techniques dans la commune

Actuellement, il y a 5 services rattachés à la Direction de l'Environnement et des Services Techniques.

7.2 Les indicateurs estimés après la réalisation de l'opération.

-nombre d'agents dans les services techniques de la commune

Le nombre d'agents pourrait diminuer avec la mise en place de la Fonction Publique Communale (FPC).

-taux d'occupation des engins et équipements de chantiers

Le taux d'occupation pourra se définir dans le temps.

-nombre de services techniques dans la commune

Le nombre de services techniques pourrait être réduit ou augmenter en fonction des résultats d'intégration ou non des agents non titulaires (agents communaux) dans la FPC.